

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

CHRONIQUE DES VACANCES

Un diluvium tremens. — Voyage circulaire et lacustre. — Les lacs italiens du Nord. — La vallée de la haute Engadine. — Saint-Moritz. — Le massif de la Bernina. — La gorge de la Viamala. — Thusis et Davos. — Le Rothorn. — Un conte de Mille et une nuits.

Peu s'en est fallu que cet article annuel ne parût pas cette fois dans *la Construction lyonnaise*. Le temps des vacances s'annonçait sous des aspects de diluvium qui n'était certainement pas, comme le delirium, *très mince*. Parcourir les monts, les lacs et les vaux par des pluies aussi torrentielles que continues n'offrait pas une perspective bien attrayante ; mais l'homme moderne est ainsi fait qu'il ne peut rester en place et qu'il lui faut, au moins une fois l'an, fuir le home coutumier pour aller voir au loin comment les autres humains ont le nez fait, et surtout pour respirer une autre atmosphère et se rincer les yeux avec des horizons nouveaux.

Et puis, le Ciel aide les audacieux, surtout s'ils savent combiner une randonnée qui tienne compte à la fois des climats, des altitudes et autres éléments multiples qui interviennent dans le succès d'une excursion de vacances.

Quand on a la chance d'habiter Lyon, à proximité des sites enchanteurs de la Suisse, ce pays doit figurer dans l'itinéraire classique ; mais, si l'on tient compte de ce qu'on est convenu d'appeler le beau ciel d'Italie, c'était bien le cas ou jamais de faire un programme combiné de ces deux pays qui sont la joie des touristes et la tristesse des porte-monnaie.

Si nos lecteurs veulent bien me suivre, ils parcourront avec moi un itinéraire de choix que l'on pourrait désigner sous le nom de voyage circulaire à travers les lacs italiens et suisses.

Par Genève, le lac Léman et la ligne du Simplon, on gagne rapidement Brieg et, de l'autre côté du tunnel, on se trouve en territoire italien, à Domodossola, d'où la ligne de Novare nous dépose à Baveno, ou mieux à Stresa, sur les bords enchanteurs du lac Majeur. Nous sommes dans la région des lacs du Nord de l'Italie : lac Majeur, lac de Lugano et lac de Côme.

C'est dans le vaste estuaire où sont assises les stations de Baveno, Stresa et Pallanza que s'élèvent, au sein des eaux bicues du lac, les charmantes îles Borromées, au nombre de quatre, dont la plus célèbre est l'Isola-Bella, que le comte Vitalien Borromée a transformée en un jardin féerique, dont les divers étages, s'élevant en pyramide de 32 mètres de hauteur, sont ornés et embaumés des plus belles végétations de l'Orient : orangers, limoniers, camélias, lauriers-roses, magnolias, cèdres et chênes-liège.

Le lac Majeur est certainement le plus attrayant de ce triptyque lacustre. Les rives en sont plus riannes que celles des lacs suisses en général. Les pins et les sapins couronnent les crêtes des montagnes, dont les pentes sont couvertes de riches tapis de gazon ; plus bas, s'interposent de belles forêts de hêtres et de châtaigniers, tandis que, sur les rives baignées par les eaux du lac, les oliviers et la vigne, les figuiers, les citronniers et les orangers mêlent leurs feuillages et leurs parfums à ceux des lauriers, des myrtes et des magnolias.

Pour jouir de ce spectacle enchanteur, il faut parcourir le lac en bateau, sur la plus grande partie de sa longueur, entre Stresa et Locarno, situé à l'extrémité nord de l'estuaire. Là, il faut visiter le sanctuaire de la Madona del Sasso, élevé sur un rocher à pic auquel on accède par un funiculaire et d'où l'on profite d'une vue splendide sur le lac et les monts boisés environnants.

De Locarno on gagne Bellinzona par le chemin de fer et l'on redescend au sud, sur Lugano, dans un site charmant au bord du lac de ce nom. Mais, sans quitter la ligne du Saint-Gothard, nous poursuivons jusqu'à Côme, car la ligne suit la rive occidentale du lac de Lugano, qu'elle traverse vers le milieu de sa longueur pour suivre la rive opposée jusqu'à Cappelazzo, ce qui permet de prendre un premier aperçu de ce lac, bordé de montagnes riannes et boisées. On poursuit jusqu'à Côme, assise à l'extrémité australe du lac du même nom, ville très animée, surtout sur les quais qui sertissent le lac, des trois côtés où s'étendent les hôtels et la masse principale de la cité.

Reprenons le train pour retourner à Lugano, où nous nous embarquerons sur la partie septentrionale du lac dominé vers sa partie médiane par le belvédère de Lanzo, au-dessus de Santa-Margherita, à l'altitude de 919 mètres.

Au bout du lac, à Porlezza, on prend une petite ligne à vapeur qui vous fait franchir la chaîne de peu de hauteur qui sépare le lac de Lugano de celui de Côme. Celui-ci affecte la forme générale d'un Y dont les deux bras se soudent à Bellagio ; de là, nous prenons le bateau pour parcourir le tronçon commun jusqu'à Colico situé à l'extrémité septentrionale du lac. Un chemin de fer électrique nous conduit ensuite, à travers une vallée dominée par de hautes montagnes, à Chiavenna, située à l'entrée du val Bregaglia.

Là, nous sommes sur le chemin de la Maloya, c'est-à-dire de l'origine de la célèbre vallée de la haute Engadine, située au col du même nom, à 1.811 mètres d'altitude. Cette vallée de la Bregaglia s'élève à cette hauteur, de la cote 333, par une série d'étages, au nombre de cinq, séparés par des paliers de plusieurs kilomètres de longueur. La diligence monte assez rapidement la route qui longe le soubassement de la masse gigantesque des monts neigeux de la Bernina. On arrive au fond de la vallée qui forme un cirque complètement fermé et dont on gravit la paroi terminale par douze lacets qui vous conduisent au col dominé par un château, style moyenâgeux, dressé sur le sommet du rocher à pic qui forme la crête du cirque.

La vallée de la haute Engadine, qui est couronnée, au nord, par l'imposant massif des glaciers de la Bernina, forme un chapelet de lacs d'émeraude, depuis le lac de Sils jusqu'à celui de Saint-Moritz, en passant par ceux de Silvaplana et de Campfer, enchâssés dans les flancs merveilleusement boisés des essences vertes les plus variées.

Voici maintenant Saint-Moritz, la station mondaine tant vantée de l'Engadine. Cette ville, avant de naître, promettait de s'édifier dans un site merveilleux, le lac est un bijou de lapis serti dans un cadre d'émeraude, et les rives couvertes de sapins et de mélèzes s'inclinent doucement jusqu'à la nappe azurée avec des éclaircies de riannes prairies. Mais aujourd'hui tout cela est encombré et masqué par un caravansérail d'innombrables et lourds hôtels qui recouvrent la plus grande partie des rives de leurs masses écrasantes. La nature a créé un merveilleux décor et les industriels de l'hôtellerie ont planté dans ce site exquis, sans mesure et sans art, des constructions opaques, sans styles, de véritables casernes qui obstruent, masquent et enlaidissent le plus gracieux et le plus charmant des paysages alpestres.

Le massif de la Bernina s'enfoncé comme un coin entre la vallée de la haute Engadine et celle de la Bernina. De Saint-Moritz, situé au confluent des deux vallées, on se rend aisément à Pontresina, située à l'entrée de la vallée de ce nom. C'est le point de départ du chemin de fer électrique qui nous

élève jusqu'au col de la Bernina, à l'altitude de 2.330 mètres. Le sommet principal de la chaîne du massif de la Bernina s'offre aux yeux éblouis, vers le milieu du parcours, à Unter-Pontresina, où le regard pénètre dans la vallée du Roseg, qui reçoit les flots cristallisés de l'immense glacier de ce nom. Deux grands lacs, où se mirent les sommets neigeux qui les surmontent, s'étaient tranquilles et glacés sur le plateau élevé du col.

Il faut maintenant descendre des sommets et remonter vers le nord en utilisant les lignes du chemin de fer rhétique dont l'un des tracés les plus pittoresques est celui de la vallée de l'Albula, par laquelle on descend à Filisüre par une série de tunnels hélicoïdaux d'une longueur de 3.000 mètres.

A Filisüre, le réseau décrit un véritable cycle fermé où l'on trouve à gauche Thusis et à droite Davos. C'est à Thusis qu'il faut s'arrêter pour visiter la gorge de la Viamala, étroite vallée où le Rhin coule entre des murailles à pic de 400 mètres de hauteur. En décrivant un tiers de cycle vers le sud, ou les deux tiers vers le nord, on arrive à Davos-Platz et Davos-Dorf, dont l'air salubre et le climat tempéré offrent aux nombreux malades, qui fréquentent ces stations, les conditions les plus favorables au soulagement de leurs maux et au rétablissement de leur santé. Davos est en même temps un lieu de distractions mondaines, de sports d'hiver et d'alpinisme ; c'est donc un séjour d'un caractère bien particulier, où, plus qu'ailleurs encore, la joie, les fêtes et les jeux se mêlent aux peines, aux tristesses et aux souffrances humaines.

En revenant sur le même cercle, on trouve Reichenau, d'où l'on monte en voiture à Films et au Waldhaus, région couverte de forêts verdoyantes et qui possède un délicieux petit lac où les baigneuses prennent leurs gracieux ébats.

Il faut maintenant incliner notre tracé vers le nord-ouest, c'est-à-dire dans la direction du retour. Nous longeons le merveilleux petit lac de Wallen-Sée, puis le beau lac de Zurich, pour atteindre la grande ville si délicieusement assise au bout du lac, encadré de coteaux fleuris et verdoyants. Redescendons maintenant au sud, en longeant le lac de Zug, jusqu'à Lucerne, qui ne le cède en rien, par sa magnificence et sa situation enchanteuse, à sa rivale du Nord.

Le lac de Lucerne ou des Quatre-Cantons doit être parcouru dans toutes ses parties, en bateau ; il n'en est pas, à mon avis, qui offre des aspects plus variés et plus intéressants, par ses rives ou lointaines ou considérablement resserrées, ses pentes gazonnées ou ses monts boisés ou dénudés, s'élevant à pic au-dessus des eaux profondément bleutées.

Dans l'un des estuaires se trouve Stans, point de départ d'un chemin de fer électrique à crémaillère qui vous élève jusqu'à la station d'Engelbert, située dans un site des plus pittoresques, en un cirque boisé et serti de hauts sommets.

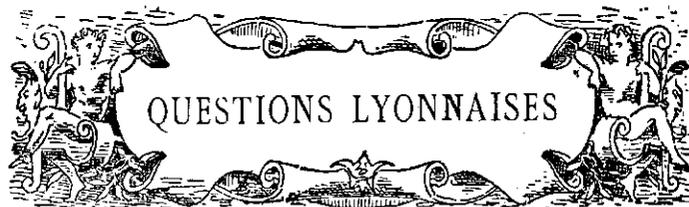
Poursuivons rapidement notre course, par la route du Brünig si pittoresque. Arrêtons-nous à la station de ce nom pour faire une jolie course à pied jusqu'à Hohfluh, en suivant la route en corniche qui domine la vallée de l'Aar à plusieurs centaines de mètres de hauteur ; puis redescendons jusqu'à Brienz, sur le lac de ce nom. Encore une halte sur ce point pour faire l'ascension du Rothorn, 2.353 mètres, par le chemin de fer à crémaillère, car nous jouirons, au sommet, du plus merveilleux spectacle sur la chaîne des immenses glaciers de la Jungfrau.

Mais il faut précipiter le mouvement, car, à mesure que le voyage s'allonge, les vacances se raccourcissent. Le bateau de Brienz nous conduit à Bönigen, près d'Interlaken, où nous prenons le train qui longe le lac de Thun et tourne au sud à angle droit pour prendre la ligne du Lötschberg, bien connue de nos lecteurs, qui nous conduit sur les flancs rocheux de la montagne, avec des échappées merveilleuses sur les glaciers de la Blümlisalp, jusqu'à Brieg, et de là par la ligne du Simplon à Genève et à Lyon.

Voici, rapidement exposé, le programme d'une randonnée

de lacs que l'on peut exécuter en quinze jours, avec un billet d'abonnements généraux, en Suisse, de même durée, qui, d'ailleurs, ne donne pas droit à l'utilisation des lignes accessoires. Nous pensons que ce programme intéressera nos lecteurs et qu'il pourra être de quelque utilité à ceux d'entre eux qui seraient à la recherche d'un itinéraire de vacances. S'il en est ainsi, le plaisir de leur avoir rendu service doublera celui que nous avons eu à parcourir ces contrées merveilleuses que l'on croirait entrevoir dans les contes de rêves des *Mille et une Nuits*.

DARYMON.



A PROPOS DE L'AVENUE VENDÔME

Il nous paraît utile d'appeler l'attention de la Mairie sur la façon dont sont parfois interprétées les questions relatives à l'amélioration des voies publiques lorsque la Municipalité, qui s'est toujours montrée désireuse de réaliser des progrès au fur et à mesure des possibilités, est conduite à s'entourer d'avis motivés.

Nous avons pu constater, en effet, que l'on semblait perdre de vue assez fréquemment la nécessité d'agir sans hésitation quand une bonne occasion se présente, c'est-à-dire que les uns et les autres ne se rendaient pas suffisamment compte de la valeur du temps et des avantages indiscutables, eu égard aux finances présentes et futures de la Ville, d'une décision prompte.

C'est ainsi qu'en lisant un récent *Bulletin municipal*, nous avons été surpris d'y voir figurer, avec des considérants qui nous paraissent très discutables, un rapport nettement défavorable à propos de l'acquisition d'un immeuble en saillie sur l'avenue Vendôme.

La Commission propose de refuser les offres du propriétaire dudit immeuble — lequel demandait à ce qu'on lui achète sa maison ou à être autorisé à l'exhausser — sous prétexte, d'une part, que le prix demandé par l'intéressé est exagéré, et, d'autre part, que l'élargissement de l'artère en question, qui restera toujours, disait-elle, un moyen de communication de second ordre, n'a pas grand intérêt en ce moment, d'autant plus que l'église Saint-Pothin en réduit déjà la largeur entre les cours Morand et Lafayette.

Sur le premier point, nous nous garderons bien de donner une opinion, car nous n'avons aucune compétence spéciale et nous ne connaissons d'ailleurs pas la maison ; nous admettons donc *ipso facto* que l'on a probablement eu raison de ne pas accepter l'évaluation du vendeur. Mais, cependant, ne pouvait-on pas discuter pour chercher à se mettre d'accord, ou, tout au moins, éviter un exhaussement qui aura l'inconvénient d'obliger la Ville à donner plus tard une indemnité plus forte quand elle se décidera à terminer l'avenue Vendôme ?

Quant à la seconde considération, nous avouons ne pas comprendre les arguments soumis au Conseil municipal.

De deux choses l'une, ou bien l'élargissement de l'avenue Vendôme est une opération indispensable, et, dans ce cas, il faut aider à sa réalisation en mettant, chaque fois que faire se pourra, les immeubles à l'alignement ; ou bien on peut se passer pendant longtemps d'une large avenue à l'emplacement de la rue actuelle, et, alors, il faut reconnaître que les sommes déjà dépensées pour n'obtenir que des améliorations partielles auraient été mieux employées ailleurs. En tout cas, cette dernière interprétation devrait forcément con-

duire l'Administration à ne plus attribuer un centime, avant de nombreuses années, à l'achèvement de ladite artère.

D'autre part, pourquoi avoir fait intervenir la situation de l'église Saint-Pothin pour justifier les conclusions soumises à nos édiles, ledit édifice, situé sur une place assez vaste, n'étant pas une véritable gêne pour la circulation, puisque on peut prendre sur l'espace libre qui lui fait face les dégagements voulus pour maintenir sur toute la longueur de l'avenue une large chaussée.

Il nous semble donc, jusqu'à plus ample informé, que l'on aurait dû prendre la question d'une manière toute différente, c'est-à-dire ne pas se désintéresser trop vite de la possibilité qui se présentait d'améliorer cette partie du VI^e arrondissement ; mais, bien entendu, il ne faut considérer, dans nos observations, que le désir légitime de ne pas voir reléguer au second plan les entreprises d'embellissement.

VALROSE.

UN STADE POUR LA PRATIQUE DES SPORTS

Dans le règlement général de l'Exposition de 1914, une part importante a été faite, pour la première fois en France, aux sports et à l'éducation physique : la classe XLVI qui leur est consacrée est destinée à montrer que l'hygiène de la Société n'est réalisable que si elle s'appuie sur l'hygiène individuelle. La condition nécessaire d'un tel projet, c'est la construction d'un stade.

Au lieu d'une installation provisoire dont il ne resterait rien, l'Exposition terminée, il est préférable de construire un stade qui demeurera la propriété de la Ville et qui sera mis par elle, sous des conditions à déterminer ultérieurement, à la disposition des nombreuses Sociétés lyonnaises qui ne peuvent pas se développer parce qu'elles n'ont pas les installations nécessaires.

Le projet présenté par M. Tony Garnier, architecte, après entente de tous les groupements sportifs lyonnais, projet qui pourra être réalisé par voie d'aménagements successifs au fur et à mesure des besoins et en tenant compte des disponibilités budgétaires, comprendra : un terrain de football, rugby ou association, des emplacements pour la gymnastique et les concours athlétiques, une piste de courses à pied, une piste cycliste, des courts de tennis et toutes les annexes indispensables : douches, massage, vestiaire, etc. Les pistes pourront être entourées sur tout le pourtour de gradins, couronnés eux-mêmes par une galerie circulaire couverte : 25 à 30.000 personnes y trouveraient place. On accéderait aux gradins de l'extérieur par des escaliers ou des pentes douces à travers des jardins. Ce projet permettrait la pratique de tous les sports de plein air ; il serait établi suivant les règlements rigoureux des Fédérations sportives et les données particulières spéciales à ce genre de construction.

Mais, en raison du délai relativement restreint qui reste à courir jusqu'à l'ouverture de l'Exposition de 1914, la partie du projet immédiatement exécutable sur les terrains acquis a été limitée à l'établissement de la piste de courses à pied, de la piste vélocipédique, des tennis, des tribunes de tennis et des vestiaires, travaux qui entraîneront une dépense totale approximative d'environ 220.000 francs.

Plus tard, en tenant compte des indications qui seront fournies par les réunions sportives données au cours de l'Exposition de 1914, il sera possible, sans grever nos finances, d'achever progressivement l'établissement sportif et d'en faire quelque chose d'absolument parfait.

Vu l'urgence, le Maire de Lyon aura à traiter de gré à gré, au mieux des intérêts de la Ville, avec les entrepreneurs qui feront les meilleures conditions.

CONSERVATION DES ÉDIFICES ET MAISONS ARTISTIQUES OU HISTORIQUES

Le maire d'Angers vient de prendre un arrêté qu'on peut donner comme modèle à tous les maires de France :

« Considérant qu'il y a intérêt pour le bon renom de notre cité et pour tous nos concitoyens à favoriser l'extension du tourisme ;

« Qu'à cet effet, il importe de conserver à la ville son cachet particulier et à certains quartiers leur caractère d'archaïsme, qui en fait un des attraits de notre ville ;

« Considérant qu'à la suite de récents incidents, nous avons été amenés à constater que l'exécution de plans d'alignements établis sans tenir compte des considérations susvisées pouvait mettre la Ville dans l'obligation de procéder à des démolitions regrettables :

« Article premier. — Il est institué une Commission extra-municipale, chargée de désigner et de cataloguer les bâtiments publics, immeubles privés ou sites de la ville d'Angers qui, en dehors des monuments historiques classés, offrent assez d'intérêt, tant au point de vue architectural qu'archéologique ou artistique, pour que le Conseil municipal en assure la conservation. »

Au moment où les Etats généraux du tourisme vont tenir leurs premières assises, nous souhaitons que l'arrêté du maire d'Angers puisse être affiché à la porte de toutes les mairies de France.

L'insonorité des Ouvrages en Ciment Armé

Un inconvénient que l'on reproche souvent aux ouvrages en ciment armé est leur sonorité. Et cependant, rien de plus facile que d'obtenir un parfait isolement avec le ciment armé ; nous en avons déjà fait une démonstration au point de vue théorique comme au point de vue pratique. Trouvant le même raisonnement et des exemples analogues dans *l'Adjudicataire Suisse*, nous nous empressons de reproduire ces raisons :

On lui reconnaît toutes sortes de mérites, au ciment armé. La solidité, la facilité avec laquelle il se prête à des saillies de longue portée, permettant ainsi la suppression de colonnes ou supports, souvent gênants, l'incombustibilité, enfin, et c'est sur ce point que nous voulons surtout nous arrêter aujourd'hui, l'insonorité.

L'onde sonore qui pénètre un corps solide s'y propage dans des conditions d'autant meilleures, c'est-à-dire avec le minimum de causes de déperdition, que ce solide est plus homogène.

Les degrés de sonorité ne sont fonction que de la dureté de la surface des corps qui reçoivent les ondes, ou chocs constituant des bruits.

Ainsi, le bois est moins sonore que le fer, parce qu'il réagit moins à l'action du choc ; de même, le béton armé — qui ne présente que du béton à sa surface — est également moins sonore que le fer : d'où sonorité infiniment moindre sous les chocs dans les constructions en béton armé que dans les constructions en fer.

Le béton, prenant une plus faible partie de l'onde sonore que le fer, la conduira, en outre, moins bien que lui, par suite de sa composition hétérogène.

Il est donc évident que le béton armé est de beaucoup moins sonore que le fer, du fait de la plus faible proportion d'ondes sonores absorbées, qui sont, de plus, mal transmises.

Dans les maisons d'habitation, on peut, avec le béton armé, obtenir beaucoup plus facilement et plus économiquement qu'avec le fer l'insonorité parfaite : il suffit, pour cela, que l'onde n'arrive pas ou presque pas au béton. Le changement de milieu, c'est-à-dire l'interposition d'un corps, souvent même très mince, est suffisant : un simple linoléum posé sur

des planchers en béton brut (ce que l'on ne peut pas faire avec des planchers en fer) procure une insonorité à peu près absolue.

Le parquet posé sur lambourdes collées au béton par une lchette de bitume ou de plâtre est parfait également.

Il faut éviter les dallages en ciment, carrelages céramiques ou autres matériaux de même nature posés directement à bain de mortier sur les planchers en béton armé, car, non seulement il n'y a plus de changement de milieu, mais l'onde sonore pénètre mieux, du fait du revêtement superficiel plus dur, et se propage sans atténuation. Il est facile de remédier à cet inconvénient par l'interposition d'un mince béton de liège, de scories ou d'une faible couche de sable : il n'existe pas une construction en béton armé qui, à peu de frais, ne puisse être rendue complètement insonore, si elle a été rationnellement conçue, alors que l'insonorité est presque impossible à obtenir complète avec les planchers en fer dont le métal en gros éléments traverse toute l'épaisseur et est, par suite, difficile, sinon impossible, à soustraire complètement à l'onde sonore.

(Le Ciment.)

CONCOURS

PARIS

HABITATIONS A BON MARCHÉ

Il est ouvert, à la date du 20 août 1913, *entre tous les architectes de nationalité française*, quatre concours publics pour la construction à Paris d'habitations à bon marché, sur les terrains situés : 1° rue Marcadet, 245-251; 2° rue de la Solidarité, David-d'Angers, de la Concorde et d'Alsace-Lorraine; 3° rues de la Fontaine-à-Mulard et Brillat-Savarin; 4° passage Vignon.

Le concours relatif au premier terrain sera clos le 22 décembre 1913, les trois autres seront clos le 24 décembre 1913.

Les documents nécessaires à la rédaction des projets de construction seront remis, jusqu'au 20 novembre 1913, par le Bureau administratif des travaux d'architecture de la Ville de Paris, Préfecture de la Seine.

VERSAILLES

HABITATIONS A BON MARCHÉ

Un concours est ouvert à Versailles, pour la construction de maisons à bon marché, au moyen des fonds provenant du legs fait à la Ville par Mlle Meinadier.

Peuvent prendre part à ce concours, indépendamment des architectes français ayant, à la date du concours, une résidence ou un bureau à Versailles ou dans le département de Seine-et-Oise, *les architectes français ayant déjà été primés dans des concours d'habitations à bon marché.*

Les documents nécessaires à la rédaction du projet (programme et plan du terrain) seront envoyés aux concurrents qui en feront la demande à la mairie de Versailles.

Les projets seront déposés à la mairie de Versailles, au plus tard le 30 novembre, avant 4 heures du soir.

VÉRONE (ITALIE)

CAISSE D'ÉPARGNE

Un concours *international* est ouvert à Vérone (Italie), pour la construction d'un hôtel de la Caisse d'Épargne. Il sera décerné un premier prix de 30.000 francs et un deuxième de 15.000 francs. La somme à dépenser est de 1.500.000 francs. — Les projets et les pièces à l'appui devront être adressés au siège de la Caisse d'Épargne, rue Garibaldi, 1, à Vérone.

CALUIRE-ET-CUIRE

GROUPE SCOLAIRE (Résultat)

A la suite du concours d'architecture ouvert, en vue de la construction d'un groupe scolaire à Caluire-et-Cuire, le Conseil municipal de cette localité a décidé de confier l'exécution des travaux à M. DESPLAGNES, architecte à Lyon.

LES TOURILLONS DE CRAPONNE

ET LEVR RECONSTITUTION

Quelques-uns parmi vous, dans une visite au Salon, ont dû remarquer, à l'exposition d'architecture, un dessin qui, de loin, ressemble assez à l'épure d'un chapeau de gendarme; vous m'excuserez de vous présenter ici un mémoire pour lui donner cependant un peu plus d'intérêt.

Au cours d'une excursion dans nos pittoresques montagnes du Lyonnais ou leurs environs, la plupart de nos concitoyens ont dû remarquer à leur droite en se dirigeant du côté de Vaugneray, entre la station de la Tourette et celle de Craponne, comme deux grandes tours d'inégales hauteurs, plantées à côté l'une de l'autre, sur une éminence assez élevée du terrain.

Celles-ci s'aperçoivent aussi de très loin et peuvent passer alors, dans l'embrouillement de la vue à travers le paysage, pour les vestiges de tours de château fort ou de quelque beffroi d'église abandonnée.

Mais si par hasard, il vient à la pensée du promeneur de vouloir se rendre compte de ces ruines, arrivé à leur pied, il s'aperçoit que ces tours, accompagnées des vestiges de plusieurs autres, sur un même alignement, sont massives et qu'elles ne répondent en rien à la destination qu'il leur avait supposée.

Ainsi avons-nous fait : après être descendu à la station de la Tourette, au bout d'un quart d'heure de marche environ, nous nous sommes trouvé auprès de ces ruines, et, très aimablement, le propriétaire du terrain, un brave habitant du pays, M. Desvignes, nous donnait l'autorisation de nous en approcher et de les considérer tout à notre aise.

Il faut bien dire aussi que nous étions déjà préparé à cette visite par une étude que nous avons faite sur les aqueducs romains de nos environs et que notre but était d'étudier attentivement de près ce monument que nous savions avoir quelque rapport avec eux, afin de le reproduire et tâcher d'en établir une reconstitution de la manière la plus exacte et le plus vraisemblablement possible.

Depuis très longtemps ce monument avait intrigué la plupart des archéologues, qui souvent l'avaient considéré sans pouvoir en déchiffrer la signification. Ce n'est que ces dernières années que feu M. Gabut, au contentieux des eaux de notre ville, dans une étude sur nos anciens aqueducs et d'après une tradition du pays, lui assignait en partie sa destination véritable et essayait en même temps une première restauration de celui-ci.

Malgré tout le mérite qui revient à ce dernier auteur, il faut reconnaître cependant que, gêné peut-être par les broussailles et les décombres, ses mesures avaient été plus ou moins bien prises et que sa restauration en devint très défectueuse.

Cette défectuosité, sans doute, aida beaucoup à lui faire considérer ces ruines comme celles d'un monument « avorté » n'ayant jamais servi à sa destination.

Ayant pu suivre un canal plus bas que le Tourillon, il refusait à celui-ci d'avoir pu fonctionner pour envoyer les eaux de l'aqueduc de l'Yzeron jusque dans notre ville, mais cela n'était cependant pas une raison suffisante, car le canal pouvait être soit la continuation de l'une des quatre branches

de cet aqueduc soit une prise spéciale pour l'usage restreint qu'il lui attribuait.

M. Gabut reconnaissait bien ce monument pour être une ventouse entre deux siphons d'un aqueduc et c'est un grand mérite pour lui de l'avoir compris le premier, mais il l'attribuait à un parcours abandonné de l'aqueduc de la Brevenne qui, à partir de Lentilly, primitivement devait passer par Marcy-l'Étoile, Sainte-Consoce, Saint-Genis-les-Ollières et le Tourillon pour se rendre à Saint-Irénée, alors que le nouveau parcours fut établi par Lentilly, la Tour-Salvagny, Dardilly, Ecully et le réservoir des Massues pour se rendre également à Saint-Irénée, un peu en avant du fort.

Cependant la largeur seule du siphon de Craponne aurait dû lui démontrer qu'il ne pouvait en être ainsi, car la largeur du réservoir du monument du Tourillon, comme nous avons pu le calculer et comme il aurait pu le faire lui-même, ne pouvait comporter plus de six tuyaux, alors que celui des Massues en comportait au moins le double.

C'est pourquoi, ainsi que plusieurs auteurs l'ont fait depuis, nous avons rendu ce monument à l'aqueduc de l'Yzeron.

La canalisation de cet aqueduc se composait de quatre branches qui, successivement venaient se réunir afin d'envoyer leurs eaux, en totalité ou en partie, jusqu'à Lyon.

La première branche prenait les eaux de l'Yzeron à Yzeron même; la seconde, celle du Dronant, au delà de Vaugneray; la troisième, celle des sources du Bouillon, près le col de la Luère; et la quatrième, les eaux du Mercier au sud de Pollionnay, grossies chacune de quelques affluents de ces sources ou rivières.

Ces quatre branches se trouvaient réunies un peu au-dessous de Grézieu-la-Varenne, au Tupinier sur le plateau de Corlevet.

De là, pour se rendre à Saint-Irénée il fallait leur faire franchir deux dépressions de terrain, l'une de 2.000 mètres, l'autre de 4.000, en tout six kilomètres.

Les ingénieurs romains ne reculèrent point devant une pareille entreprise et, sans hésiter, se mirent à l'œuvre en employant deux siphons renversés composés de six tuyaux plomb chacun.

Le premier réservoir de chasse, celui du premier siphon, devait se trouver quelque part sur le plateau de Corlevet, on n'a encore retrouvé aucun de ses vestiges autres que ceux du canal d'arrivée.

De là, les tuyaux descendaient à Ponterle et remontaient au Tourillon où devait se trouver le réservoir de fuite de ce premier siphon.

Au Tourillon devait être aussi un réservoir de chasse pour le second siphon destiné à lui faire franchir la vallée du ruisseau de Charbonnières pour remonter au réservoir de fuite de ce second siphon et situé de l'autre côté de la vallée.

Comme au Tourillon devait se trouver un réservoir de fuite pour le premier siphon et un réservoir de chasse pour le second, les ingénieurs eurent la pensée toute naturelle de les réunir en un seul réservoir.

Mais celui-ci fut tenu en même temps par eux, le plus élevé possible au-dessus du sol, non seulement pour faire atteindre à l'eau son point d'arrivée à Saint-Irénée, mais encore pour que ce réservoir puisse servir de ventouse aux tuyaux de plomb des deux siphons.

Ceux-ci se trouvant étendus sur un sol ayant très peu de pente et sur un très long parcours, il était à craindre que les bulles d'air qui auraient pu s'accumuler dans quelque contre-pente accidentelle ne vissent interrompre la circulation de l'eau ou tout au moins la ralentir, ou bien encore faire éclater les tuyaux; tandis que, ceux-ci ayant une inclinaison suffisante, les bulles d'air venaient s'échapper dans ce réservoir qui leur servait ainsi de ventouse.

Ce réservoir à plusieurs fins, contre lequel était adossé un rampant d'un côté pour l'adduction de l'eau et un rampant de l'autre pour son départ, produisait ainsi un monument fantastique d'un aspect très original et très imposant surtout, par ses dimensions sortant de l'ordinaire.

Voici quel a été le résultat de nos observations, de nos recherches, et du relevé des dimensions de ce monument que nous avons pu faire assez longuement, à plusieurs reprises, et qui nous ont permis d'établir la reconstitution que nous en avons faite.

Le monument se composait de onze piles; celle du milieu qui supportait le réservoir, cinq piles pour le rampant de l'est, cinq piles pour le rampant à l'ouest et les deux massifs de maçonnerie à la base du départ des deux rampants.

Il ne reste plus maintenant d'apparent que les vestiges de la pile du milieu qui a encore 13 mètres de hauteur sur 4 m. 27 en carré à la base, des quatre piles du rampant de l'ouest et des trois piles avec le premier massif du rampant de l'est.

Une pile, le premier massif du rampant de l'ouest et deux piles du rampant de l'est ont disparu.

Toutes ces piles de hauteurs croissantes pour former le rampant de l'ouest et de hauteurs décroissantes pour le rampant de l'est, étaient reliées entre elles, dans le haut, par des arcs de 0 m. 80 d'épaisseur et de 3 m. 35 de diamètre.

Les sept piles du centre, y compris celle du milieu qui supportait le réservoir, étaient épaulées de deux en deux par trois grands arcs qui se trouvaient traversés dans leur milieu par une de ces piles formant ainsi par rapport à elles comme des contreforts ou arcs-boutants.

Cette disposition nous a été donnée par l'examen de la plus courte des deux grandes piles. Celle-ci, à la hauteur de 6 m. 24 du sol, montre la naissance de deux arcs, l'un à l'est, l'autre à l'ouest. L'arc à l'est, formant un demi-cercle, venait s'appuyer dans le haut, contre la pile du réservoir. Le second arc, aussi en demi-cercle, venait s'appuyer contre la pile voisine du rampant de l'ouest. Cette moitié d'arc était contrebutée de l'autre côté de la pile par une autre s'appuyant par sa base contre la troisième pile du rampant, ce que nous avons pu constater par le départ d'une partie indépendante de maçonnerie s'appuyant contre elle et ayant 0 m. 95 d'épaisseur, ce qui nous donnait en même temps l'épaisseur des grands arcs.

Toutes ces dispositions se répétaient d'une manière symétrique pour le rampant de l'est.

L'inclinaison des rampants nous a été donnée par les deux premières piles de ceux-ci qui portent encore chacune, la naissance d'un petit arc tourné chacun vers les premiers massifs des rampants, à l'est et à l'ouest. Les naissances de ces arcs se trouvent à peu près à 1 m. 44 au-dessus de leurs fondations qui sont symétriques par rapport à l'axe du monu-

ment et à la même hauteur, celles-ci sont en contre-bas de 1 m. 60 de la fondation de la grande pile du réservoir.

Le diamètre de ces petits arcs de 3 m. 35 nous a été donné par les espacements des piles entre elles et qui correspondent aussi avec le rétrécissement de la plus courte des deux grandes piles, au-dessus des deux points de départ des grands arcs. Leur épaisseur de 0 m. 80 nous était donnée directement. Le départ des deux pentes des rampants nous était donc donné par les tracés de ces premiers petits arcs en y ajoutant une certaine épaisseur de maçonnerie nécessaire pour supporter les tuyaux.

Un second point nous était donné par le tracé des grands arcs dont nous connaissions les points de départ, et dont le sommet devait échapper ou à peu près, la naissance des petits arcs correspondant au-dessus d'eux.

Une probabilité venait encore nous confirmer cette pente, c'est la hauteur du radier du réservoir au-dessus de la grande pile. Celle-ci porte, près de sa base, un double rang de briques dont le dessus est à 1 m. 60 du sol antique, comme l'existence de ce double rang de briques est unique dans tout le monument, il a dû sans doute être établi comme point de repère, et comme le tracé exécuté d'après les indications précédentes se rapprochait de 18 mètres à donner au réservoir, nous avons fait coïncider celui-ci avec 18 mètres, exactement 17 m. 67 ou 60 pieds romains, partant du dessus de ce double rang de briques; 50 pourraient suffire; mais en dédoublant alors le centre des grands arcs pour diminuer leur hauteur.

Par la concordance de ces différentes observations, il y a beaucoup de chances d'être dans le vrai dans les dispositions que nous avons trouvées pour cette partie du monument.

Pour la maçonnerie que nous avons ajoutée au-dessus des grands arcs, voici les motifs qui nous y ont déterminé.

Lorsqu'on examine la grande pile, on n'aperçoit aucune trace d'encastrement pour le sommet des deux demi-arcs à l'emplacement où ceux-ci venaient s'appuyer contre elle pour la contrebuter des deux côtés.

Nous avons pensé que cet encastrement avait été évité volontairement par les constructeurs dans une intention spéciale; d'abord, celui-ci était remplacé par le poids de cette maçonnerie qui venait s'ajouter sur l'extrados des arcs pour les maintenir en équilibre à un moment donné.

Pour nous, ces grands arcs n'avaient été construits que pour porter ces massifs de maçonnerie destinés eux-mêmes à étre-sillonner entre elles, d'une manière plus rigide, ces hautes piles et pour les maintenir dans une verticale absolue, surtout celle du réservoir, et ceci en prévision d'un tremblement de terre.

Ils furent donc disposés de manière à éviter toute désorganisation en leur laissant un certain jeu dans le sens de la verticale pendant les trépidations de cet accident de la nature qu'ils avaient prévu, et ce but se trouvait atteint par la seule omission de cet encastrement.

Ce monument nous montre donc, dans son ensemble comme dans ses détails, toute la subtilité de ces grands constructeurs que furent les Romains.

Vous remarquerez encore, dans cette reconstitution, les petits murs supérieurs et latéraux des rampants destinés à maintenir l'épaisseur de terre pilonnée qui devait recouvrir les tuyaux pour les mettre à l'abri de la gelée et la couche légère

de béton cimentée pour éviter qu'elle ne soit entraînée par les pluies; ensuite, les deux ouvertures latérales servant de trop-plein pour empêcher l'eau, arrivant en trop grande abondance, de monter à un niveau trop élevé dans le réservoir; enfin, l'ouverture dans le haut du réservoir, fermée par une porte à deux vantaux métalliques et disposés en tabatière autour d'un axe central comme charnière, pour en permettre et faciliter la visite.

Les fondations de ce monument, comme il était à prévoir, sont assez importantes; le propriétaire du terrain nous racontait que son père, en démolissant les fondations de l'une des grandes piles, leur avait trouvé un peu plus de trois mètres de profondeur. Ainsi que pour les fondations de tous nos anciens aqueducs, le fond était garni d'un premier rang de moëllons piqués debout comme des pilotis, ici dans un sol argileux, puis recouverts d'une couche de sable fin, ce que l'on pratique encore de nos jours dans certains sols de même composition.

Dans les fouilles que nous avons faites, nous avons trouvé le commencement de ces fondations à peu près à 1 mètre de la surface du sol actuel, en moyenne.

La saillie de celles-ci, à l'intérieur du monument, est de 1 m. 35 de chaque côté pour la grande pile et de 40 centimètres pour la seconde. Les fondations des autres piles ont 20 centimètres de saillie en tous sens.

La maçonnerie est composée de moëllons assez bien appareillés et posés par assises horizontales de 12 à 17 centimètres de hauteur, mais dont les joints verticaux ont été laissés frustrés ou à peu près, pour hâter le travail.

Ils sont en une espèce de micasciste rubané de différentes couleurs, assez curieux, que l'on trouve dans le pays, et servent de parement à un blocage de débris de roche de la même provenance.

On retrouve encore dans les parements et symétriquement espacés, les trous carrés pour les boulins des échafaudages qui servirent à la main d'œuvre et à la mise en place de tous ces matériaux.

Pour les dimensions à donner au réservoir, nous nous sommes guidé, par analogie, sur celles de l'aqueduc du Gier. En donnant 80 centimètres d'épaisseur aux murs du réservoir, 25 centimètres de diamètre extérieur aux tuyaux, un espacement de 20 centimètres entre eux et 8 cm. 5 de chaque côté jusqu'aux murs, nous trouvons, pour six tuyaux, exactement 4 m. 27, largeur exacte du monument. Toujours par analogie avec l'aqueduc du Gier, ce nombre de six tuyaux de 25 centimètres de diamètre nous donne approximativement le débit de cet aqueduc.

Le siphon de Beaunant ayant 12 tuyaux de 25 centimètres pour un débit de 26.660 mètres cubes d'eau par 24 heures, celui du Tourillon ayant la moitié moins de tuyaux de même diamètre, devait avoir approximativement la moitié moins pour le débit, c'est-à-dire aux environs de 13.000 mètres cubes d'eau par 24 heures.

Ainsi donc, par toutes ces observations et dimensions prises avec le plus de soins possible, il y a beaucoup de probabilités et de vraisemblance pour que cette reconstitution soit conforme à la vérité!

Ce monument doit dater de l'époque d'Auguste, car l'aqueduc de l'Yzeron, par son importance croissante et relative,

doit être classé après l'aqueduc du Mont-d'Or. Il dut être entrepris peu de temps après celui-ci, alors que la colonie de Plancus prenait plus d'importance et que les eaux du premier aqueduc ne suffisaient plus pour ses habitants.

Peut-être, peut-on le reporter à un séjour d'Auguste à Lyon, qui l'aurait même fait établir dans une intention particulière, l'inauguration de l'un des deux autels qui lui avaient été élevés dans cette ville. Il daterait alors de l'an 27 ou de l'an 10 avant notre ère.

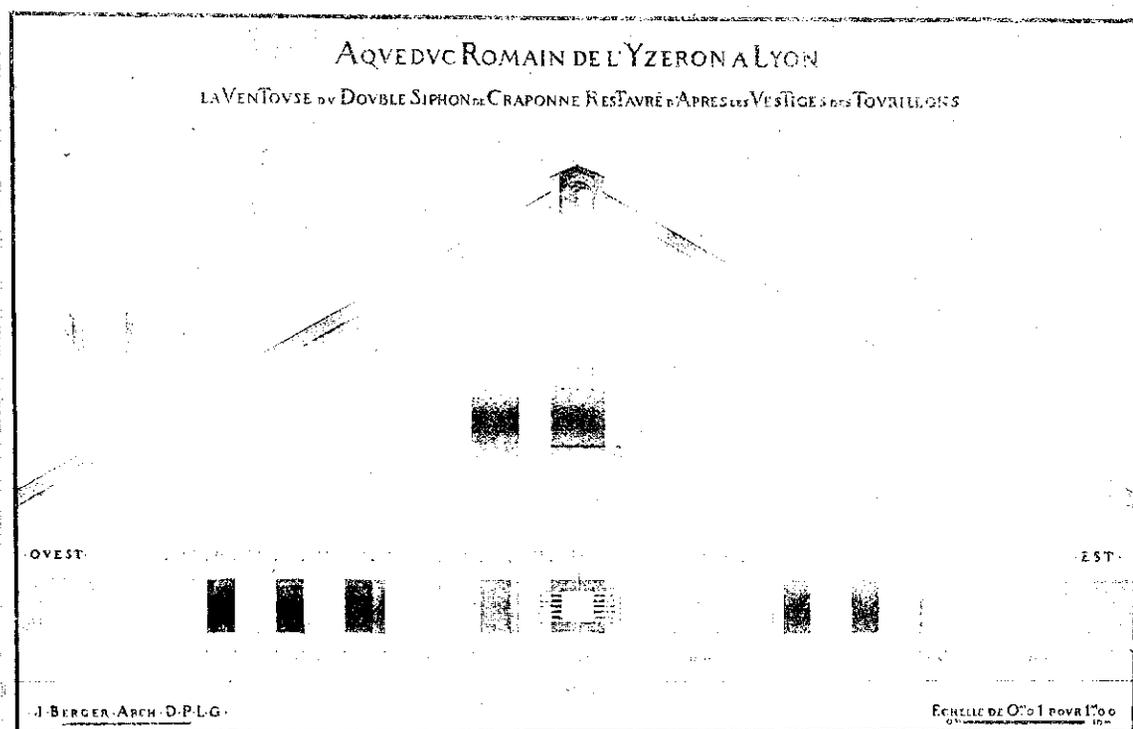
Lyon était devenue la capitale politique et religieuse des Trois-Gaules, et se trouvait être à la tête d'un commerce des plus florissants, activé et facilité qu'il était par ses deux grands fleuves.

Lors de l'un de ses voyages à Lyon, Auguste trouvait cette

Pour une raison semblable, nous pourrions aussi faire continuer jusqu'à Saint-Irénée les tuyaux de plomb à la suite de la traversée du ruisseau de Charbonnières, en employant le même système qu'au Tourillon.

L'emploi spécial de ces tuyaux de plomb sur une très grande longueur démontrerait une volonté bien arrêtée de hâter le plus possible et à tout prix l'exécution rapide de cet aqueduc.

La plus haute des tours de ce monument du Tourillon, qui mesure encore 13 mètres d'élévation, d'après une vieille pancarte, portait encore en 1599 une partie d'arceau tourné du côté de l'est. Elle servait de gibet au Moyen Age, sous le nom de « Pilon de Puy-Porne ». Ce nom de Puy-Porne pourrait venir du celtique Puy, qui veut dire mont, et de Porne



ville considérablement augmentée et son premier aqueduc devenu insuffisant à fournir une population qui s'était accrue très rapidement.

Il dut profiter sans doute de l'inauguration de l'un des deux autels qui lui avaient été élevés par les soixante nations des Trois-Gaules, pour ordonner à son gendre Agrippa, qu'il avait nommé surintendant des eaux dans tout l'Empire, de construire un nouvel aqueduc pour remédier à une situation pressante pour les habitants d'une grande ville et pour subvenir en même temps à la grande affluence de populations que devait y amener un événement d'une aussi grande importance.

Cet aqueduc de l'Yzeron se fait remarquer par l'emploi très important de tuyaux de plomb sur un très long parcours, car au système du Tourillon, nous pourrions encore ajouter un siphon pour la traversée du vallon de Trion et un autre pour conduire les eaux de Fourvière à la Croix-Rousse.

On pourrait encore supposer un siphon pour faire traverser à la branche de l'Yzeron la vallée du Dronant, aucun vestige de canalisation maçonnée n'ayant encore été trouvé d'une manière certaine pour lui faire contourner cette vallée.

(πορνή) en grec, qui veut dire courtisane. C'était donc alors : le Pilon de l'antique mont de la Courtisane, mont que les Romains avaient choisi pour y élever leur construction.

Ce monument, qui devait se voir de très loin, était longé à une cinquantaine de pas de distance, au nord, par l'ancienne voie d'Aquitaine. Il devait être d'un effet saisissant, surtout pour les voyageurs qui parcouraient cette voie, par sa grandeur et par la disposition très originale et très mouvementée de sa construction.

Il serait bon de faire classer parmi les monuments historiques ces ruines qui tendent tous les jours à disparaître, afin de conserver les traces d'un édifice qui nous démontre, d'une manière si éclatante et si positive, la science, la ténacité et la largeur de vues de cette nation romaine dans ses entreprises, et en même temps nous montre toute l'importance qu'elle attachait, dès les premiers temps de son existence, au bien-être, à la grandeur et à la prospérité de notre ville.

J. BERGER,
Architecte diplômé par le Gouvernement.

La reconstitution ci-dessus a figuré au Salon de Lyon de 1913.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS
OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — La commune de *Chézery* va faire exécuter des travaux de défense contre les inondations de la Valserine.

ALLIER. — Le Conseil général a décidé de contracter un emprunt de 80.000 francs pour la construction d'une caserne de gendarmerie à *la Palisse*; le montant des travaux devant s'élever à 87.500 francs.

DOUBS. — Le département du Doubs est autorisé à emprunter une somme de 100.000 francs applicable à l'établissement d'un centre d'aviation à *Pontarlier*.

HAUTE-SAVOIE. — La Ville d'*Annecy* va faire procéder à des travaux s'élevant à 188.000 francs pour l'adduction d'eau potable à *Annecy-le-Vieux*, et 86.538 fr. 46 pour la construction d'une station d'épuration biologique des eaux vannes.

ISÈRE. — Le Conseil général, qui a approuvé un avant-projet prévoyant une dépense de 555.000 francs pour la reconstruction de l'École normale de *Grenoble* sur son emplacement actuel, a chargé l'architecte départemental d'établir les plans définitifs.

RHÔNE. — M. Duclos, architecte à Lyon, a été chargé par la commune de *Neuville-sur-Saône* d'établir un projet de réparations à la caserne de gendarmerie; son devis s'élève à 6.000 francs. Les travaux de canalisation du bief de l'avenue *Gambetta*, dans la même commune, sont prévus pour 113.500 francs, d'après le devis de M. Maignoud, agent voyer cantonal.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Le Conseil général a voté un crédit de 50.000 francs pour la caserne de gendarmerie d'*Autun*.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**Décisions approbatives.**

Par décrets du 5 août 1913, M. le Président de la République a approuvé les soumissions présentées par :

1° M. Traverse, en vue de l'exécution des travaux de serrurerie et ferronnerie compris dans le projet d'établissement d'une clôture et d'une grille d'entrée à l'Orphelinat municipal;

2° MM. Rouchon, Desseauve et Cochet frères, pour la construction d'une passerelle provisoire sur le Rhône, en face des nouveaux abattoirs.

Par divers décrets du 11 août 1913, M. le Président de la République a approuvé les soumissions présentées :

1° Par M. Guy, en vue de l'exécution de travaux de sculpture au groupe scolaire de la rue Boileau;

2° Par M. Sauvaire, pour l'installation des appareils de chauffage des bains-douches du groupe scolaire du quartier de la Martinière;

3° Par MM. Mildé fils et Cie, pour l'exécution des travaux d'installations électriques au Lycée de garçons des Brotteaux.

Rentrée des cours de l'École nationale des Beaux-Arts.

La rentrée des classes de l'École nationale des Beaux-Arts de Lyon est fixée au lundi 13 octobre 1913, à 8 heures.

Celle des cours préparatoires, place Morel, 4, aura lieu le même jour, 13 octobre, à 8 h. 1/2 du matin.

L'inscription des nouveaux élèves est reçue au secrétariat de l'École des Beaux-Arts (Palais des Arts, place des Terreaux), tous les jours, à partir du 26 septembre, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Les élèves doivent être âgés de treize ans pour l'École préparatoire et de quatorze ans pour l'École des Beaux-Arts proprement dite.

Les jeunes filles sont admises à l'École des Beaux-Arts dans les mêmes conditions d'examens que les garçons; il existe à l'École municipale de dessin des jeunes filles (Palais des Arts, rue de l'Hôtel-de-Ville), un cours préparatoire à ces examens d'entrée.

NOTA. — Les épreuves pour l'admission à l'École des Beaux-Arts proprement dite commenceront le jour de la rentrée, à 8 heures du matin, dans le local de l'École, au Palais des Arts. Elles seront communes aux élèves de l'École préparatoire et aux jeunes gens qui se sont préparés ailleurs.

Rentrée des cours des Ecoles municipales de dessin.

La rentrée des classes des Ecoles municipales de dessin, pour les adultes des deux sexes, aura lieu le lundi 13 octobre, pour le cours municipal de broderie artistique, et le mardi 14 octobre, pour les Ecoles municipales de dessin.

Les inscriptions sont de 3 francs par élève pour les adultes hommes, et de 5 francs par élève pour les dames et demoiselles; elles seront reçues à l'École, par les soins des Directeurs et Directrices, à l'ouverture des cours.

Comité de patronage des habitations à bon marché.

Le Conseil général du Rhône a désigné, pour faire partie des Comités de patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale : pour l'arrondissement de Lyon, MM. Fougère, Gourd, Gillet, Vermare et Mermillon; pour l'arrondissement de Villefranche, MM. Ruffier, Lacroix et Vermorel.

Distinctions honorifiques.

M. l'adjoint BIZET, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, appartient à l'entreprise : sa nomination doit donc être enregistrée dans cette publication, bien que sa carrière d'entrepreneur de serrurerie à Lyon ne soit point la cause de la haute distinction dont il a été l'objet. Avant d'être élu, en 1884, au Conseil municipal de Lyon, dont ses vingt-neuf années consécutives de mandat l'ont fait devenir le doyen, il avait déjà à son actif de beaux états de service militaire : engagé volontaire à la guerre franco-allemande, blessé à la bataille de Beaune-la-Rolande, alors qu'il faisait partie de l'armée de la Loire, il accomplit six années aux 3^e et 4^e régiments de zouaves. Sa franchise, son bon caractère lui ont concilié d'unanimes sympathies, aussi bien parmi ses confrères du bâtiment que dans les milieux où s'est écoulée sa carrière politique.

M. MARION, entrepreneur de travaux publics à Bellegarde, vient d'être promu *officier de l'Instruction publique*, et M. GALLET, entrepreneur de travaux publics à Bourg, a été nommé *officier d'Académie*.

L'eau potable dans les écoles.

M. Barthon, président du Conseil, vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à la question de l'alimentation des écoles publiques en eau potable.

Le Ministre rappelle que son département s'est occupé à différentes reprises de cette question; il estime « qu'elle doit être définitivement résolue aujourd'hui ».

A cet effet, il a été décidé qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, « toute commune présentant à l'approbation ministérielle un projet de construction scolaire sera tenue d'y joindre une analyse complète de l'eau qui sera distribuée dans la nouvelle école. Cette étude sera faite par un géologue, un chimiste et un bactériologiste désignés par l'Administration départementale, et elle sera soumise ensuite à la Commission sanitaire ».

Si l'eau est mauvaise, le Ministre, en application de la loi du 15 février 1902 sur la santé publique, obligera la commune à établir une canalisation d'eau potable.

Les abattoirs de Charolles.

La Ville de Charolles, centre d'un pays de production du bétail, était toute désignée pour des essais d'entreprise frigorifique : la Société d'Abattoirs et d'Entreprises frigorifiques, anonyme, au capital de 1 million de francs, dont le siège est à Paris, 14, rue Le Peletier, a fait installer, à titre provisoire, dans l'abattoir de la ville, un appareil frigorifique qui fonctionnera dans quelques jours. Si l'essai confirme les ré-

sultats attendus, il se pourrait que la Société fit installer une importante usine frigorifique.

La restauration de la Grande-Chartreuse.

Les travaux de réfection du monastère de la Grande-Chartreuse vont commencer incessamment, sous la direction de M. Rome, architecte des monuments historiques. M. Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, vient d'approuver le devis et les marchés passés avec les entrepreneurs. Le montant des travaux, déduction faite des rabais, s'élève à 98.387 fr. 75.

Changement de domicile.

Les bureaux de M. Gabriel DEVERAUX, architecte diplômé par le Gouvernement, anciennement 18, rue du Bât-d'Argent, sont maintenant transférés : 2, *place de la Bourse, Lyon*. Cabinet tous les jours, de 2 heures à 5 heures. — Téléphone, 58-46.

Ecole spéciale d'architecture de Paris.

Les inscriptions des candidats à l'Ecole spéciale d'architecture seront reçues au siège social de l'école, 254, boulevard Raspail (14^e), jusqu'au 30 septembre courant.

BIBLIOGRAPHIE

LES TRANSPORTS AUTOMOBILES

Par l'ingénieur Yves GUEDON
Préface de Pierre GIFFARD

Sous ce titre, M. Yves Guédon, ingénieur A. et M., qui a créé de nombreuses Sociétés de transports sur route par camions et autobus depuis quinze ans, a publié récemment une brochure grand format, illustrée de 80 gravures représentant des voitures commerciales, industrielles et municipales de tous systèmes, avec explications de leur prix de revient en service et les moyens d'en tirer le meilleur parti.

Dans ce traité, l'auteur indique les types à choisir parmi les autobus, camions et voitures de livraisons, suivant les services que chaque catégorie devra assurer.

En plus des véhicules du commerce et de l'industrie, l'auteur passe en revue les applications courantes du châssis de poids lourds aux voitures municipales, arroseuses, balayeuses, camions spéciaux pour meuneries et brasseries, entreprises de travaux publics, mines et carrières, avec établissement des prix de revient de chaque système.

Le traité comporte aussi des chapitres destinés aux services d'autobus de campagne, autobus d'hôtels et de chasse, breaks d'excursion, puis des chapitres expliquant le fonctionnement et l'exploitation des taxi-autos et voitures de livraisons des grands magasins, etc.

Un long chapitre illustré est consacré aux automotrices sur rails, à vapeur et au pétrole.

Enfin, une étude de moteurs légers appliqués à l'agriculture et aux usages industriels termine l'ouvrage. C'est, en somme, un résumé absolument à jour fournissant aux intéressés des indications utiles sur le choix des types à adopter dans les exploitations commerciales, agricoles et industrielles.

Enfin les indications pour l'obtention des primes allouées aux camions par le Ministère de la Guerre.

Ce traité est présenté par M. Pierre Giffard, bien connu de tout le monde de l'automobile et des industries nouvelles.

Il est en vente chez M. Yves Guédon, ingénieur A. et M., 154, faubourg Saint-Martin, à Paris, au prix de 3 francs franco.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	190 »	200 »
— en planche rouge	225 »	230 »
— — jaune	205 »	210 »
Étain Banca en lingots	530 »	540 »
— Billiton et détroits en lingots	510 »	520 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	46 »	47 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	49 »	50 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	70 »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	540 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 50	23 »
Fer à double T. AO	23 »	23 50
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	27 »	27 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 23 Août au 6 Septembre 1913

- Rue Smith, 28. Exhaussement. Propr., M. Fouilloux, y demeurant. Arch., M. Ferlat, à Oullins.
- Chemin des Alouettes, 10. Exhaussement. Propr., M. Faure, grande rue de Monplaisir, 93.
- Rue Sainte-Marie, 19. Maison. Propr., M. Pinay, rue Juliette-Récamier, 22. Arch., M. Pratique, cours Lafayette, 299.
- Impasse Girié, 1. Maison. Propr., M. Mandresse, impasse Girié, 2. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
- Rue de Genève, 3. Ateliers. Propr., M. Mathieu, y demeurant. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
- Petite rue de la Vibert. Garage. Propr., M. Chaudet, y demeurant.
- Rue Créqui, 99. Maison. Propr., M. Gentil, y demeurant. Entrepr., M. Dumont, quai de la Pêcherie, 4.
- Rue Bichat, 5. Exhaussement. Propr., Société Lyonnaise de Transports, y demeurant. Entrepr., M. Dumont, quai de la Pêcherie, 4.
- Rue Béchevalin, angle rue de la Vierge. Maison. Propr., Société Lyonnaise des Logements salubres, y demeurant. Arch., M. Ponsard, rue Paul-Chenavard, 41.
- Chemin de Gerland, 164. Maison. Propr., M. Berton, y demeurant. Arch., M. Lacroix, rue Sala, 60.
- Rue Seguin, 33. Maison. Propr., M. Giraud, y demeurant. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.
- Rue Rabelais, 60. Maison. Propr., M. Jeune, y demeurant. Arch., MM. Dupin, rue Créqui, 239.
- Rue Francisco-Ferrer, angle rue Sainte-Anne-de-Baraban. Maison et ateliers. Propr., Société Immobilière de Prévoyance, rue Lanterne, 19. Arch., M. Maillet, rue Lanterne, 19.
- Chemin de la Mouche. Cinq maisons. Propr., M. Vibert, y demeurant. Arch., M. Schaeffer, avenue de Saxe, 349.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

- Rhône.** — Mairie de Lyon. — Concours pour la construction d'un réservoir en ciment armé aux abattoirs et marché aux bestiaux de la Mouche. Adjud., M. Bianchéri, 19, rue de la Coutellerie, à Marseille, à 77.000 fr.
- Rhône.** — Mairie de Lyon. — Concours. Aménagement du laboratoire municipal dans l'immeuble communal de la rue Bossuet. Concours pour l'installation d'un chauffage à vapeur à basse pression. Montant, 4.800 fr. Adjud., MM. Mathias et Croppi, 32, grande rue de la Guillotière, à Lyon, à 4.200 fr.
- Rhône.** — Mairie de Lyon. — Concours pour l'installation de l'éclairage électrique à l'Hôtel de la Mutualité. Montant, 13.300 fr. Adjud., M. Charreyre, 7, rue Stella, à Lyon, à 15.865 fr.
- Rhône.** — Mairie de Lyon. — Construction d'une mairie d'arrondissement place Jean-Macé. Concours pour la fourniture du mobilier de la salle des mariages. Adjud., MM. Mercier et Chaleyssin frères, 6, rue Lafont, à Lyon, à 6.965 fr.
- Allier.** — 13 juillet. — Mairie de Lapalisse. — Construction d'un hôpital-hospice. — 1^{er} lot. Maçonnerie, charpente. Montant, 107.948 fr. 21. Adjud., M. Labaye, à Magnet, 7 p. 100 d'augmentation. — 2^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 30.017 fr. 76. Adjud., M. Lafayette, à Lapalisse, 14 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 24 502 fr. 52. Adjud., M. Coche, à Lapalisse, 18 p. 100 de rabais.
- Ain.** — 10 août. — Nantua (Société coopérative « l'Avenir »). — Transformation d'immeubles. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 8.584 fr. 63. Soumissionnaires : M. Bombard, prix du devis. — M. Mallet, 4 p. 100. — Adjud., M. Bouchet, à la Cluse, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Ferronnerie. Montant, 3.064 fr. 84. Soumissionnaire : M. Burdin, prix du devis. — Adjud., M. Bombard, à la Cluse, prix du devis. — 3^e lot. Charpente, menuiserie, serrurerie. Montant, 9.354 fr. 23. Soumissionnaires : M. Gavard, prix du devis. — M. Perrot, 4 p. 100. — Adjud., M. Allombert, à Nantua, 9 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 4.214 fr. 27. Soumissionnaires : MM. Murguet, Humbert, 6 p. 100. — Adjud., M. Gravin, à Nantua, 9 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 1.581 fr. 22. Soumissionnaires : MM. Perrot, 3 p. 100. — Bourguignon, 5 p. 100. — Chalou, 6 p. 100. — Adjud., MM. Sage frères, à Nantua, 16 p. 100 de rabais.
- Basses-Alpes.** — 3 août. — Mairie de Montsalier. — Adduction et distribution des eaux de la source de la Molière. Montant, 14.223 fr. 08. Soumissionnaires : MM. Pau, 1 p. 100 d'augmentation. — Borel, prix du devis. — Adjud., M. Berp, 54, rue d'Endoume, à Marseille, 1 p. 100 de rabais.
- Drôme.** — 20 juillet, 10 h. — Mairie d'Oriol-en-Royans. — Construction d'un lavoir couvert. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. Lambertson, 1 p. 100. — Flagot, 2 p. 100. — Adjud., M. Terrasse, à Saint-Jean-en-Royans, 3 p. 100 de rabais.
- Drôme.** — 27 juillet. — Mairie de Saint-Jean-en-Royans. — Construction d'un hôpital-hospice. Montant, 67.300 fr. Soumissionnaires : MM. C. Bouroulet, 2 p. 190 d'augmentation. — A. Burel. — F. Michat. — E. Terrasse, prix du devis. — P. Fagat, 1 p. 100 de rabais. — Non adjugé, minimum 5 p. 100 non atteint.

Gard. — 10 août. — *Mairie de Jonquières-Saint-Vincent.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Chemins vicinaux ordinaires n^{os} 1, 4 et 8. Construction de chaussées sur divers points. Montant, 6.800 fr. Soumissionnaire : M. Michel Théophile, prix du devis. Adjud., M. Theodore Laffuite, à Beaucaire, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chemins ruraux et rues du village. Montant, 10.300 fr. Soumissionnaire : M. T. Laffuite, prix du devis. Adjud., M. Michel Théophile, 2 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mercredi 1^{er} octobre, 17 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction de l'Hôtel de la Mutualité. Fourniture du mobilier. Concours public. — 1^{er} lot. Mobilier de la salle des fêtes. Evaluation, 15.125 fr. Cautionnement, 750 fr. — 2^e lot. Bois courbé, chaises et porte-manteaux. Evaluation, 9.470 fr. Cautionnement, 470 fr. — 3^e lot. Menuiserie, ébénisterie. Evaluation, 7.051 fr. 80. Cautionnement, 350 fr. — Les entrepreneurs qui voudraient prendre part à ce concours devront faire parvenir à l'Hôtel de Ville, sous pli cacheté, un projet complet et une soumission sur timbre conforme au modèle inséré au cahier des charges spéciales de l'entreprise au plus tard le mercredi 1^{er} octobre 1913, à 17 heures. — Les modèles et échantillons exigés devront être déposés le même jour à l'Hôtel de Ville (5^e bureau). — Les plans, devis et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures. — En outre, tous autres renseignements pourront être fournis aux intéressés par M. Clermont, architecte, directeur des travaux, place de la Martinière, 14, à Lyon.

Rhône. — Vendredi 10 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture des tuyaux nécessaires au service de secours contre l'incendie pendant les années 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918. Ces fournitures sont estimées à une somme approximative de 10.000 fr. pour la durée de l'entreprise. — Le cahier des charges relatif à ladite fourniture est déposé au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 5 heures.

Ain. — Dimanche 21 septembre, 2 h. — *Mairie de Brénod.* — Travaux d'adduction d'eau, captation, réservoir, canalisation et ouvrages d'art. Montant, 57.343 fr. 19. Cautionnement, 2.867 fr. — Visa par l'architecte avant le 20 septembre. — Renseignements à la mairie et chez M. Delbos, architecte, à Nantua, auteur du projet.

Ain. — Dimanche 28 septembre, 11 h. — *Mairie de Saint-Laurent-lès-Mâcon.* — Construction d'une école de filles. Montant, 51.768 fr. 16. Cautionnement, 2.500 fr. — Visa, jusqu'au 20 septembre, par M. Abel Rochet, architecte à Bourg. — Les soumissions devront être déposées le 21 septembre au plus tard. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 21 septembre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Borée.* — Construction d'une école mixte au hameau de Labatie. Montant, 10.975 fr. Cautionnement, 540 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. le Maire et par M. Gallix, architecte à Tournon. — Renseignements à la mairie et chez l'architecte.

Côte-d'Or. — Samedi 27 septembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine.* — Chaumont-le-Bois. Etablissement de rigoles pavées dans les rues de la Fontaine et du Breuil. Montant, 5.540 fr. 62. A valoir, 159 fr. 38. Total, 5.700 fr. Cautionnement, 190 fr. Frais, 48 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Roger, agent voyer d'arrondissement, rue Saint-Vorles, à Châtillon-sur-Seine. — Renseignements dans les bureaux de la sous-préfecture et de l'agent voyer.

Gard. — Lundi 22 septembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. 1^o Cézas. Chemin vicinal ordinaire n^o 1. Construction entre le village de Cézas et le chemin vicinal ordinaire n^o 3, de Lacadière. Montant, 62.993 fr. 14. A valoir, 5.506 fr. 86. Total, 68.500 fr. Cautionnement, 1.800 fr. — 2^o Fressac. Chemin vicinal ordinaire n^o 1. Construction entre le chemin d'intérêt commun n^o 85 et le chemin de grande communication n^o 21. Montant, 50.204 fr. 02. A valoir, 5.095 fr. 98. Total, 55.300 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — Renseignements à la préfecture.

Gard. — Dimanche 28 septembre, 4 h. — *Mairie de Notre-Dame-de-la-Rouvière.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, quinze jours avant l'adjudication, par M. Pivert, architecte. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Dimanche 28 septembre, 2 h. — *Mairie de Notre-Dame-de-la-Rouvière.* — Alimentation du village en eau potable. Montant, 22.269 fr. 57. Cautionnement, 1.140 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Pivert, architecte communal, auteur du projet, 10, impasse Jussieu, à Narbonne. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'architecte communal.

Haute-Saône. — Mercredi 24 septembre, 11 h. — *Mairie d'Héricourt.* — 1^{er} lot. Egouts ovoïdes. Montant, 117.357 fr. 71. Cautionnement, 3.500 fr. Frais, 265 fr. 45. — 2^e lot. Canal d'évacuation. Canal de refoulement et usine élévatoire. Montant, 17.915 fr. 24. Cautionnement, 600 fr. Frais, 44 fr. 40. — 3^e lot. Maison d'habitation des surveillants de l'épuration. Montant, 15.636 fr. 13. Cautionnement, 500 fr. Frais, 49 fr. 20. Auteur des trois projets ci-dessus, M. Vinot, à Héricourt. — Le certificat devra être soumis à la Commission d'admission à l'adjudication qui se réunira à la mairie le 20 septembre 1913, à 11 heures du matin. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Mardi 30 septembre, 10 h. — *Préfecture.* — Dingy-Saint-Clair. Construction d'une passerelle suspendue sur le torrent du Fier. Montant, 3.600 fr. Cautionnement, 100 fr. Frais, 150 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par le Service des ponts et chaussées, auteur du projet.

— Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication, avant 5 heures du soir à la préfecture. — Renseignements à la préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 30 septembre, 11 h. — *Préfecture.* — Avregny. Adduction d'eau potable. Montant, 3.403 fr. 71. Cautionnement, 132 fr. Frais, 110 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Raillon, architecte départemental, auteur du projet. — Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication, avant 5 heures du soir, à la préfecture. — Renseignements à la préfecture.

Isère. — Dimanche 28 septembre, 11 h. — *Mairie de Theys.* — Chemin vicinal ordinaire n^o 11, des Ayes. Construction entre le lieu dit Carret et le hameau des Ayes avec embranchement sur le pont des Ayes, sur 829 m. 61. Montant, 13.300 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Grenoble-Est, rue Fantin-Lalour, à la préfecture. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Genevray, agent voyer cantonal à Goncelin.

Jura. — Samedi 4 octobre, 10 h. — *Hôtel de Ville de Poligny.* — 1^{er} lot. Crottenay. Installation d'un bureau de poste dans une des ailes du bâtiment de la mairie. Montant, 8.049 fr. 38. Cautionnement, 250 fr. Auteur du projet, M. Schacre, architecte à Champagnole. — 2^e lot. Mignovillard. Reconstruction des planchers des salles de classe et corridors de la maison commune. Montant, 3.122 fr. 30. Cautionnement, 90 fr. Auteur du projet, M. Boisson, architecte à Nozeroy. — 3^e lot. Poligny. Aménagement à l'hospice d'un cabinet de consultations et d'un cabanon pour les tous. Montant, 1.175 fr. 57. Cautionnement, 35 fr. Auteur du projet, M. Jouffroy, agent voyer cantonal à Poligny. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Les pièces du projet sont communiquées tous les jours non fériés dans les bureaux de la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 16 octobre, 3 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Construction du 1^{er} lot d'infrastructure du chemin de fer d'intérêt local de Morez à la frontière suisse vers Saint-Cergues. Montant, 356.721 fr. 65. A valoir, 33.278 fr. 35. Total, 390.000 fr. Cautionnement provisoire, 6.500 fr., définitif, 13.000 fr. — 2^e lot. Construction du chemin de fer d'intérêt local de Salins à Andelot (1^{er} lot d'infrastructure). Montant, 155.856 fr. 38. A valoir, 14.143 fr. 62. Total, 170.000 fr. Cautionnement provisoire, 2.800 fr., définitif, 5.600 fr. — 3^e lot. Construction du 2^e lot d'infrastructure du chemin de fer d'intérêt local de Champagnole à Foncine-le-Haut. Montant, 192.136 fr. 09. A valoir, 22.863 fr. 91. Total, 215.000 fr. Cautionnement provisoire, 3.000 fr., définitif, 6.000 fr. — 4^e lot. Construction du 5^e lot d'infrastructure du chemin de fer d'intérêt local de Champagnole à Foncine-le-Haut. Montant, 617.528 fr. 05. A valoir, 62.471 fr. 95. Total, 680.000 fr. Cautionnement provisoire, 10.000 fr., définitif, 20.000 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Blaise, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Lons-le-Saunier. — Les soumissions devront être déposées le 15 octobre, avant 4 heures du soir. — Renseignements à la préfecture.

Jura. — Jeudi 16 octobre, 3 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Champagnole à Foncine-le-Bas. — 3^e et 5^e lots d'infrastructure. — 3^e lot. D'une longueur de 4.785 m. 48, compris entre les points 8 k. 106 m. 68 et 12 k. 844 m. 61. Terrassements. Montant, 112.632 fr. 52. — Ouvrages courants pour l'écoulement transversal des eaux. Montant, 16.221 fr. 10. Grands ponts et viaducs. Montant, 16.196 fr. 70. — Ouvrages pour le rétablissement des communications. Montant, 14.291 fr. 17. — Ouvrages d'assainissement. Montant, 2.794 fr. 60. — Ballast. Montant, 30.000 fr. Total, 192.136 fr. 09. A valoir, 22.863 fr. 91. Total général, 215.000 fr. Cautionnement provisoire, 3.000 fr., définitif, 6.000 fr. — 5^e lot. D'une longueur de 4.688 m. 18 compris entre les points 18 k. 504 m. 17 et 23 k. 192 m. 35. Terrassements et ouvrages accessoires. Montant, 320.624 fr. 44. — Ouvrages courants pour l'écoulement des eaux. Montant, 5.965 fr. 77. — Grands ponts, ponceaux, viaducs et souterrains. Montant, 217.065 fr. 51. — Ouvrages de soutènement. Montant, 26.657 fr. 90. — Ouvrages d'assainissement. Montant, 20.846 fr. 06. — Rétablissement des communications et empiérement des cours des gares. Montant, 9.632 fr. 29. — Ballast pour la voie. Montant, 16.736 fr. 08. Total, 617.528 fr. 05. A valoir, 62.471 fr. 95. Total général, 680.000 fr. Cautionnement provisoire, 10.000 fr., définitif, 20.000 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Jura. — Jeudi 16 octobre, 3 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Salins (gare P.-L.-M.) à Andelot. — 1^{er} lot d'infrastructure. — 1^{er} lot. Gare de Salins P.-L.-M. Terrassements, 140.124 fr. 83. — Chaussée, 7.744 fr. 28. — Ouvrages d'art, 6.667 fr. 27. — Ballast, 1.320 fr. Total, 155.856 fr. 38. A valoir, 14.143 fr. 62. Total général, 170.000 fr. Cautionnement provisoire, 2.800 fr., définitif, 5.600 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Jura. — Jeudi 16 octobre, 3 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Morez à la frontière suisse, vers Saint-Cergues. — 1^{er} lot d'infrastructure. — 1^{er} lot. D'une longueur de 9.458 m. 84, compris entre les points 2 k. 287 m. 15 et 11 k. 761 m. 64. Terrassements, 129.308 fr. 84. — Caniveaux, chaussées et ballast, 35.148 fr. 67. — Ouvrages pour l'écoulement des eaux, 20.979 fr. 41. — Souterrains, 104.511 fr. 17. — Ouvrages de soutènement, 64.973 fr. 26. — Ouvrages d'assainissement, 1.108 fr. 80. — Rétablissement des communications, 691 fr. 50. Total, 356.721 fr. 65. A valoir, 33.278 fr. 35. Total général, 390.000 fr. Cautionnement provisoire, 6.500 fr., définitif, 13.000 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la Préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Loire. — Lundi 6 octobre, 10 h. — *Mairie de la Valla.* — Réfection à la toiture de l'église. Montant, 4.480 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 20 septembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 109, d'Aurec à Montbrison. Construction entre le bourg de Chenereilles et le chemin des Combes, sur 2.385 m. 10. Montant, 20.300 fr. Cautionnement, 650 fr. — 2^e lot. Salles. Chemin vicinal ordinaire n° 1, des Salles à Saint-Romain-d'Urfé. Rectification entre le chemin de grande communication n° 7 et le Trêve par la Rorie, sur 1.423 fr. 25. Montant, 11.100 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Bard. Chemin vicinal ordinaire n° 8 de Jambin à Lerigneux. Amélioration de la jonction dudit chemin et du chemin de grande communication n° 113, près du hameau de Jambin, sur 115 m. 25. Montant, 2.300 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Samedi 27 septembre, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Modification du square Est de la place Marengo. — 1^{er} lot. Travaux de terrassements et de maçonneries. Montant, 19.386 fr. 94. A valoir, 913 fr. 06. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Travaux de ciment et de dallage en carreaux de grès. Montant, 6.908 fr. 64. A valoir, 591 fr. 36. Total, 7.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Travaux de serrurerie. Montant, 7.430 fr. A valoir, 570 fr. Total, 8.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa par l'ingénieur directeur de la voirie, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 28 septembre, 1 h. — *Mairie de Pierrelas.* — Travaux de réparations à faire au bureau de poste. Montant, 4.788 fr. 62. A valoir, 544 fr. 41. Total, 5.233 fr. 33. Cautionnement, 159 fr. 62. Visa, huit jours avant l'adjudication, par M Guérin, architecte à Mâcon. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 22 septembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Commune de Varennes-Saint-Sauveur. Chemin de grande communication n° 11 de Cuiseaux à Saint-Trivier-de-Courtes. Reconstruction du pont sur le canal d'aménée du moulin de Montjouvent et du pont de décharge du Sevron. Montant, 5.512 fr. 07. A valoir, 887 fr. 93. Total, 6.400 fr. Cautionnement, 180 fr. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Saône-et-Loire. — Samedi 27 septembre, 3 h. — *Ecole nationale d'arts et métiers de Cluny.* — Construction d'ateliers. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. — 2^e lot. Charpente en fer et serrurerie. — 3^e lot. Couverture, zinguerie et plomberie. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. — 5^e lot. Menuiserie. — Renseignements dans les bureaux de M. l'agent comptable de l'établissement.

Savoie. — Lundi 6 octobre, 10 h. — *Sous-préfecture de Moutiers.* — Commune des Allues. — 1^{er} lot. Construction d'une école mixte au hameau

de Mussillon. Montant, 14.885 fr. Cautionnement, 500 fr. Frais, 290 fr. — 2^e lot. Construction d'une école mixte au hameau du Villard. Montant, 11.469 fr. Cautionnement, 480 fr. Frais, 250 fr. — Visa par M. Meuley, ingénieur-architecte, à Moutiers — Renseignements à la sous-préfecture.

Vaucluse. — Dimanche 28 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Pertuis.* — Travaux communaux — 1^{er} lot. Réfection du fossé des écoulements des eaux de l'abattoir. Montant, 3.600 fr. Cautionnement, 110 fr. — 2^e lot. Construction d'un fossé bétonné sur le côté droit de la route départementale n° 3, de Villelaure à l'entrée de la ville. Montant, 1.600 fr. Cautionnement, 50 fr. — 3^e lot. Construction de fossés bétonnés sur le chemin vicinal n° 8 du Moulin. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 140 fr. — 4^e lot. Construction de caniveaux pavés rue Louis-Turcan, ancienne rue Martin. Montant, 2.700 fr. Cautionnement, 80 fr. — 5^e lot. Construction d'un mur de soutènement sur le canal de Cadenet aux abords du pont Saint-Martin. Montant, 6.700 fr. Cautionnement, 250 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Imbert, sous-ingénieur des ponts et chaussées, à Pertuis. — Renseignements à la mairie.

SPECTACLES

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Vendredi 19 courant, réouverture de ce coquet établissement restauré et transformé pour le bien-être et le confort du public; de larges baies vitrées procurent une fraîcheur salubre et font ressortir les couleurs chatoyantes d'un plafond merveilleux. Quatre foyers sont à la disposition du public, notamment le Grand Foyer remis à neuf et tout à fait métamorphosé. Un attrayant spectacle inaugurera la saison avec les quatre Andréassens dans leur scène originale « On Board »; un vaudeville bouffe en 2 actes « Pétoche », et une troupe où le public retrouvera, en outre des vedettes, ses artistes préférés.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 65511

VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

Vient de paraître

LE

MANUEL DE DRESSAGE

DES CHIENS DE POLICE

Par Rob. GERSBACH

Traduit de l'Allemand par Daniel ELMER
Président du Dobermann-Club

Ce livre, édité par l'Agence Fournier est le plus complet de tous les Manuels de dressage et rendra de grands services aux propriétaires de chiens.

En vente dans les bureaux de l'Agence Fournier, 14, rue Comfort, à Lyon, et dans ses succursales, au prix de 3 fr. 50, et par la poste, 4 fr.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaeques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^{ie}, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROSTFRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils, pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

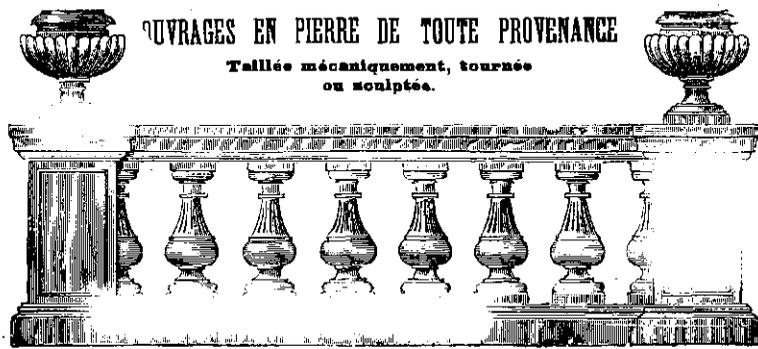
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Vilette - LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques à l'encre de Chine.

ACHARD & C^{IE} 3, rue Fénelon

- LYON -

Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France
(Congrès du Gaz, Paris 1910)

Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Seize

LYON

Téléphone 25.51
25.52

Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 162.76

Renseignements

et

Notices sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

MODES

à céder cause santé

Excellent fonds très bien

situé à Saint-Etienne

Affaire très sérieuse et très avantageuse

Ecrire : AGENCE FOURNIER, LYON

N° 543

Les Célèbres
REVÊTEMENTS
JOSZ
CRÉÉS EN 1885



Métal-émail malléable
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

MARQUE DÉPOSÉE

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références

Envoi de Catalogues franco sur demande

16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)